

Décisions du Bureau du 24 novembre 2011

1. Fusion des communautés de communes de Lacq et d'Orthez et la commune de Bellocq : présentation des simulations fiscales élaborées par la Préfecture.
2. Validation de la 1ère tranche de l'étude sur l'implantation d'un Hôtel à Mourenx, et lancement de la 2ème tranche.
3. Organisation de trois marchés de producteurs de pays en 2012.
4. GIP Chemparc : information sur le budget 2012.
5. Entreprise Préfabos : demande de subvention.
6. Arysta Lifescience : demande de subvention.
7. Vente d'un terrain zone la Geûle à Arthez de Béarn à la société ACMADIS.
8. Vente d'un terrain à Mourenx à Mme Gonzales (projet de boulangerie drive) et devenir du commerçant non sédentaire en place.
9. Prorogation d'une subvention attribuée au garage Arenas, dans le cadre de l'ancien règlement d'intervention en faveur des commerçants et artisans.
10. Dossier Clemessy : courrier de l'entreprise à M. le Préfet, suite au non classement en délaissement.
11. Elaboration d'un plan de prévention des déchets en application de la loi grenelle 2 : décision de principe.
12. Dossier Coved / CCL : examen du projet de protocole d'accord transactionnel.
13. Information du Bureau sur l'attribution de marchés
14. Participation financière au transport scolaire.
15. Subvention au Mourenx Handball Club : compte rendu de la rencontre des élus avec les dirigeants du club.
16. Règlement des aides aux manifestations sportives et culturelles.
17. Inscription sur les listes électorales : campagne d'affichage du 21/11 au 4/12 puis du 12/12 au 31/12.
18. Evolution du dossier « Union Cycliste Artisienne » (UCA)

1. FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LACQ ET D'ORTHEZ ET LA COMMUNE DE BELLOCQ : PRESENTATION DES SIMULATIONS FISCALES ELABOREES PAR LA PREFECTURE

Le Bureau prend connaissance des simulations fiscales élaborées par la Préfecture.

2. VALIDATION DE LA 1ERE TRANCHE DE L'ETUDE SUR L'IMPLANTATION D'UN HOTEL A MOURENX, ET LANCEMENT DE LA 2EME TRANCHE

Le cabinet Headlight Consulting, en charge de réaliser une étude sur l'implantation d'un hôtel à Mourenx, a rendu ses conclusions le 17 novembre sur l'opportunité et la faisabilité de ce projet. En résumé, le cabinet estime que le

projet est faisable et viable si les préconisations en termes de concept sont respectées.

L'analyse financière du projet s'avère positive et prévoit une rentabilité économique dans un délai raisonnable. Le budget d'investissement total est estimé à plus de 2,7 millions d'€.

Le Bureau est donc appelé à valider les conclusions de la 1ère tranche de l'étude.

Si le Bureau autorise la poursuite de l'étude, le cabinet s'attachera, dans la seconde tranche, à élaborer un cahier des charges et une campagne de communication pour l'appel à projet, à assister la collectivité dans sa recherche d'investisseur et de gestionnaire et à mobiliser son réseau pour favoriser cette recherche.

Avis favorable du Bureau.

3. ORGANISATION DE TROIS MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS EN 2012

En 2011, la CC de Lacq, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et les mairies, a organisé deux marchés de producteurs de pays à Mourenx et à Monein.

Suite au succès de ces deux manifestations, il est proposé de reconduire les marchés de producteurs de pays en 2012 aux dates suivantes :

- Le vendredi 29 juin 2012 à Mourenx
- Le jeudi 23 août 2012 à Monein

De plus, afin d'élargir géographiquement cette manifestation, il est proposé d'organiser un marché de producteurs de pays à Arthez de Béarn à une date qui reste à définir.

Avis favorable du bureau, qui demande à ce que la date pour le marché qui aura lieu à Arthez-de-Béarn soit rapidement fixée.

4. GIP CHEMPARC : INFORMATION SUR LE BUDGET 2012

Le budget de Chemparc, intégrant des missions nouvelles, enregistrera une augmentation sensible en 2012, environ + 150 000 €, pour atteindre 732 950 €. Cette augmentation aurait pour effet d'amener la participation de la CC de Lacq et celle d'Orthez au budget de fonctionnement à 67 500 € (+ 25 000 € pour le prix Chemstart'up).

Avis favorable du Bureau.

Toutefois, le Bureau aurait souhaité que l'augmentation puisse être répartie sur l'ensemble des partenaires du GIP. Un courrier en ce sens sera adressé à Monsieur le Président de Chemparc.

5. ENTREPRISE PREFABOS : DEMANDE DE SUBVENTION

La société PREFABOS sollicite une intervention financière de la CC Lacq concernant les travaux qu'elle doit engager pour procéder à l'extension de ses locaux.

Compte tenu de l'intérêt économique de ce projet qui participe à la création d'emplois de production et contribue à la diversification industrielle du bassin de Lacq, la commission développement économique a proposé de le soutenir en allouant à la société PREFABOS une subvention de 50 000 €, représentant 5,51 % du montant des dépenses éligibles.

Avis favorable du Bureau.

6. ARYSTA LIFESCIENCE : DEMANDE DE SUBVENTION

Compte tenu de l'intérêt économique de ce projet, de la taille de l'entreprise et de sa localisation géographique, il est proposé d'intervenir sur le volet outil de production (2ème granulateur) en allouant à la société ARYSTA une subvention de 50 000 €, représentant 12,95 % du montant des dépenses éligibles.

Avis favorable du Bureau.

7. VENTE D'UN TERRAIN ZONE LA GEÜLE A ARTHEZ DE BEARN A LA SOCIETE ACMADIS

La société ACMADIS est spécialisée dans la maintenance, la vente ou la location de matériel de sécurité. Elle est actuellement basée dans la pépinière d'Arthez de Béarn, possède un local dans Induslacq et a son service administratif à Toss dans les Landes.

Monsieur Lartigau, Président, sollicite la CC de Lacq pour l'acquisition d'environ 3 300 m² situés sur la zone La Geüle à Arthez de Béarn. Il souhaite faire d'Arthez son pôle central pour tout l'ouest avec, dans un premier temps, un bâtiment de 300 m² avec des possibilités d'extension. L'entreprise compte actuellement 10 employés et ses perspectives d'évolution sont d'environ 1 recrutement par an. Le prix de vente proposé est de 18 € /m².

Avis favorable du Bureau.

8. VENTE D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE MOURENX POUR UN PROJET DE BOULANGERIE DRIVE ET DEVENIR DU COMMERÇANT NON SEDENTAIRE EN PLACE

Avis favorable du bureau pour la vente de ce terrain et pour conserver la sandwicherie, les deux commerces n'étant pas incompatibles.

9. PROROGATION D'UNE SUBVENTION ATTRIBUEE AU GARAGE ARENAS, DANS LE CADRE DE L'ANCIEN REGLEMENT D'INTERVENTION EN FAVEUR DES COMMERCANTS ET ARTISANS

Le Bureau de la CC de Lacq, lors de sa séance du 25 novembre 2010, a attribué au garage Arenas une aide financière de 17 500 € pour la réhabilitation complète de son local (coût des travaux évalué à 100 906,98 € HT). Cette aide a été attribuée dans le cadre de l'ancien règlement d'intervention de la CC Lacq en faveur des commerçants et artisans.

N'ayant pas réalisé les travaux durant l'année qui a suivi l'octroi de la subvention, M. Arenas sollicite auprès de la collectivité la prorogation de sa subvention durant une année supplémentaire, les travaux devant commencer fin 2011 pour se terminer courant 2012. Ainsi que le prévoit l'ancien règlement, le Bureau doit se prononcer sur cette autorisation de prorogation.

Avis favorable du bureau.

10. DOSSIER CLEMESSY : COURRIER DE L'ENTREPRISE A M. LE PREFET, SUITE AU NON CLASSEMENT EN DELAISSEMENT

La société Clemessy a pris acte de la décision de la Préfecture mais a tenu à lui faire savoir que cette approche n'était pas satisfaisante au regard des obligations qu'elle a au regard de ses salariés.

L'entreprise informe la Préfecture qu'elle est donc « amenée à rechercher une solution alternative sur un autre site avec un coût singulièrement élevé pour elle en raison de la caducité de la solution discutée avec la CC de Lacq, elle-même conséquence d'une approche administrative dégradée des risques. Il s'en est également suivi une perte de temps significative dans la solution adéquate à mettre en oeuvre, ce que la Direction de l'entreprise déplore. De ce fait, le modèle économique de l'entreprise s'en trouve évidemment bouleversé pour des raisons qui lui sont étrangères ».

Il est précisé qu'un contact a eu lieu le jour même avec l'entreprise, qui envisagerait de s'implanter sur un autre terrain du territoire, différent de celui initialement proposé par la communauté de communes de Lacq.

Le bureau prend acte de ces informations.

11. ELABORATION D'UN PLAN DE PREVENTION DES DECHETS EN APPLICATION DE LA LOI GRENELLE 2 : DECISION DE PRINCIPE

Avis favorable du Bureau sur le plan de prévention des déchets en application de la loi Grenelle 2 qui lui est présenté.

12. DOSSIER COVED / CCL : EXAMEN DU PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Pour mettre fin définitivement fin au différend qui oppose la CC Lacq à la COVED portant sur l'exécution du contrat d'exploitation de l'UIOM entre 1990 et 2002, les deux parties ont décidé d'adopter un protocole d'accord transactionnel.

Avis favorable du Bureau, protocole qui sera validé en conseil le 16 décembre.

13. INFORMATION DU BUREAU SUR L'ATTRIBUTION DE MARCHES

La fourniture d'éclairage public pour les communes de la CC de Lacq est un marché fractionné sous la forme d'un marché à bons de commande à prix unitaires, établi pour une durée s'étendant du 1er novembre 2011 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure au 1er novembre 2011, jusqu'au 30 octobre 2012. Il pourra ensuite éventuellement être reconduit tacitement, soit du 1er novembre au 31 octobre de l'année considérée, sans que sa durée totale puisse excéder deux (2) ans conformément aux dispositions de l'article 77-II du code des marchés publics. Ce marché est attribué à la société COMPTOIR DU SUD OUEST pour un montant estimatif annuel de 83 080,41 € HT pour 2012 et 83 080,41 € HT pour 2013, soit un montant total de 166 160,82 € pour 2 ans.

Le marché pour les travaux de voirie liés à la PVR rue Baradat à Artix est attribué à la société DEUMIER TP (Labastide-Cézeracq) pour un montant HT de 111 196,83 €.

Les marchés ordinaires à prix forfaitaires pour la refonte des sites internet et extranet et prestation d'hébergement sur un serveur dédié sont attribués comme suit :

- Lot 1 refonte des sites internet et extranet : NOVALDI (64210 Bidart) pour un montant de 22 600 euros H.T.;
- Lot 2 prestation d'hébergement sur un serveur dédié : HELIANTIS (64053 Pau) pour un montant de 15 250 euros H.T.

Les marchés ordinaires à prix forfaitaires pour la construction d'un atelier de découpe et de transformation de viande à Artix, sont attribués comme suit :

- Lot 15 électricité : INEO (64170 Lacq) pour un montant de 208 630 euros H.T.;
- Lot 16 froid industriel : Climat Froid Aquitaine (33190 La Crèole) pour un montant de 205 000 euros H.T.;
- Lot 17 fluides : Bobion et Joarin (464140 Billère) pour un montant de 293 000 euros H.T.

Les marchés ordinaires à prix forfaitaire pour les missions de contrôle technique et coordination en matière de SPS pour une opération de réaménagement du centre technique de la CC de Lacq, création d'un parc de stationnement et d'une passerelle sur le Luzoué à Mourenx sont attribués comme suit :

- Lot 1 mission de contrôle technique : DEKRA (64230 Lescar) pour un montant de 6 041 euros H.T.;

- Lot 2 mission de coordination SPS : VIGEIS 40 (40990 Saint-Paul les Dax) pour un montant de 1 120 euros H.T.

14. PARTICIPATION FINANCIERE AU TRANSPORT SCOLAIRE

Ce point sera examiné à l'occasion de la prochaine réunion du Bureau.

15. SUBVENTION AU MOURENX HANDBALL CLUB : COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DES ELUS AVEC LES DIRIGEANTS DU CLUB

Au vu du compte rendu de la rencontre entre élus et dirigeants, le Bureau décide de répondre défavorablement à la demande du Mourenx Handball Club, la CC Lacq ne soutenant que les clubs évoluant en Nationale (Elite). Par conséquent, une réponse négative, compte tenu du niveau et des contraintes financières de la CC Lacq, sera transmise aux responsables du club.

16. REGLEMENT DES AIDES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Dans le courant de l'année 2011, il y a eu peu de manifestations. De plus, certaines communes participent également. Enfin, après passage des factures à l'appréciation des Maires, les dépenses sont raisonnables.

Le Bureau décide donc de ne pas revenir sur le règlement d'attribution des aides aux manifestations sportives et culturelles adopté le 29 avril 2011.

17. INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES : CAMPAGNE D'AFFICHAGE DU 21/11 AU 4/12 PUIS DU 12/12 AU 31/12

Le Bureau prend acte de cette information.

18. EVOLUTION DU DOSSIER « UNION CYCLISTE ARTISIENNE » (UCA)

L'UCA doit toujours rembourser la somme de 25 000 € qui lui avait été versée, en 2010, pour le financement de l'organisation du Tour cycliste du Béarn, manifestation qui avait été annulée. Le Bureau, lors de sa réunion du 15 septembre, avait préconisé qu'un ultime courrier, en recommandé avec accusé de réception, soit adressé à l'association, précisant que si la CC de Lacq n'avait toujours pas de réponse à sa demande de remboursement, la procédure de poursuite serait engagée.

L'association n'ayant pas répondu, la CC Lacq vient de lancer la procédure de poursuite.